

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloil tenue par voie de vidéoconférence, le **samedi 11 avril 2020** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18.08.02.20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 18.08 CONCERNANT LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL AFIN DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**
4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 20.02.02.20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 20.02 DÉCRÉTANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET LE TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2020 AFIN DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE AUX MONTANTS DONT L'ÉCHÉANCE EST PASSÉE DUE DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2020**
5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2020-04-004

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 288-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 13 h 37.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-04-005

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU Que les membres du Conseil présents renoncent unanimement à l'avis de convocation officiel qui devait précéder la présente séance;

ATTENDU Qu'ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points décrits à l'ordre du jour ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-04-006

3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18.08.02.20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 18.08 CONCERNANT LES NUISANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL AFIN DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 18.08.02.20 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2020 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été déposé le 9 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 18.08.02.20 modifiant le règlement No. 18.08 concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-04-007

4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 20.02.02.20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 20.02 DÉCRÉTANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET LE TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2020 AFIN DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE AUX MONTANTS DONT L'ÉCHÉANCE EST PASSÉE DUE DURANT LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2020

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 20.02.02.20 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 9 avril 2020 ;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été déposé le 9 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 20.02.02.20 modifiant le règlement No. 20.02 décrétant le taux d'imposition des taxes foncières et le taux d'intérêts pour l'année 2020 afin de modifier le taux d'intérêt applicable aux montants dont l'échéance est passée due durant la période du 1^{er} au 31 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-04-008

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 13 h 41.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 11 avril 2020.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire